

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 08 avril deux mille vingt-deux, convocation du Conseil Municipal d'Aclou adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le vendredi quinze avril deux mille vingt-deux à 19 heures afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

- Vote des taxes locales
- Contrat d'entretien des cloches de l'église
- Subventions 2022
- Divers

Présents : Mr Nicolas SEYS, Mme Claudine HABRAN, Mme Françoise LEPRÊTRE, Mme Séverine ROUSSEAU, Mr Fabien PLET, Mr Christophe PIGEON, Mr Steve LENOIR, Mr Mickael REGNAULT, Mme PIETTE.

Absents excusés : Mme Tonein – Mr Lacalmette

Secrétaire de séance : Mr Regnault Mickaël

FINANCES LOCALES – VOTE DES TAXES 2022

Le Conseil Municipal, après délibération décide de voter à l'unanimité, les taux d'imposition suivants :

	Base notifiée	Taux votée	Produits obtenus
Taxe foncière sur les propriétés bâties	190 400	28.97	55 159
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30 900	25.37	7 839
Total produit			62 998

PATRIMOINE COMMUNAL : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'ÉGLISE
--

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de maintenir le patrimoine communal et qu'il est nécessaire de procéder à la vérification et la maintenance des cloches de l'église Saint Rémi.

Après consultation, l'entreprise Gougeon propose un contrat de maintenance établi pour 6 ans afin d'assurer cette prestation au prix de 195 € H.T.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de décider sur ce choix et sur le bien-fondé de l'entretien du patrimoine communal,

Le conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation avec la société Gougeon.

FINANCES LOCALES : subventions votées au BP 2022

Associations	Montants
Amicale des anciens combattants	300 €
Association sports et loisirs d'Aclou	1 300 €
Association SARS	250 €
Association Gym volontaire d'Aclou	650 €
Association de la croix rouge	150 €
Association du secours catholique	150 €
Association les Amis de Saint Rémy	650 €
Coopérative scolaire de Berthouville	150 €
Coopérative scolaire de Franqueville	150 €
Atelier Théâtre Cie Zig et Lili	500 €
Billard club de Bernay	100 €

La somme prévisionnelle de 2000 € a été budgétisée en plus au compte 6574 pour l'Association les Arts et les mots en vue d'un festival de théâtre au mois de septembre 2022. Le montant exacte sera voté lors d'un prochain conseil municipal.